



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Reflexions, Sentences, Ou Maximes Royales & Politiques

Nieremberg, Juan Eusebio

Amsterdam, 1671

XXIX.

urn:nbn:de:hbz:466:1-11356

precipitation, il est bien difficile qu'il ne s'y glisse quelque injustice, & je tiens qu'un arrest prononcé à la haste & sans reflexion, ne scauroit estre fort equitable.

XXIX.

Un Prince ne doit jamais punir luy-même ceux qu'il a trouvez en faute, ny aussi permettre qu'on les châtie en sa presence; & j'estime que c'est une excellente regle pour conserver l'Estat, que celle qui veut que le Prince s'efforce d'estre plus aimé que craint. De vray, on ne scauroit aimer sincerement une personne, que l'on ne craigne en même temps de luy déplaire & de

44 *Reflexions, ou Maximes*
de l'offenser ; au lieu que l'on
peut avoir de la crainte, sans
que pour cela l'on aime celuy
que l'on craint. Je vais plus
loin, & je soutiens que d'or-
dinaire la crainte & l'aversion
sont unies ensemble. Il est
donc plus à propos qu'un Sou-
verain s'étudie de se faire ai-
mer de tous, & de n'estre haï
de personne. Un moyen fort
sûr pour arriver à ce but, est
de se réserver à faire tout le
bien qu'il y a à faire dans un
Estat, & de donner les char-
ges, les emplois & les recom-
penses à ceux qui en sont di-
gnes, & de laisser aux Juges
& aux autres Officiers le soin
de punir les coupables. Si le
Roy veut toujours regler sa
con-

con-

conduite sur ce pied-là, il est indubitable que ceux qui seront recompensez, l'aimeront & le regarderont comme leur bienfaiteur, & qu'il ne fera point haï de ceux que l'on condamnera, puis qu'il n'aura pas esté leur juge.

X X X.

Il faut qu'un Prince reserve toujours une oreille pour entendre les raisons de celuy que l'on aura accusé comme coupable. Qu'il attende avec patience la verité, laquelle est extrêmement redevable au temps, puisque c'est luy qui la decouvre. Il n'y va pas de beaucoup, de differer l'execution d'un arrest, puisque l'on est

est